

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DFPE 89 Subvention (144 038 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte-garderie (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam ayant son siège social 4, rue d'Annam (20e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 144.038 euros est allouée à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (N° tiers SIMPA : 19953, N° dossier : 2018-02677).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO